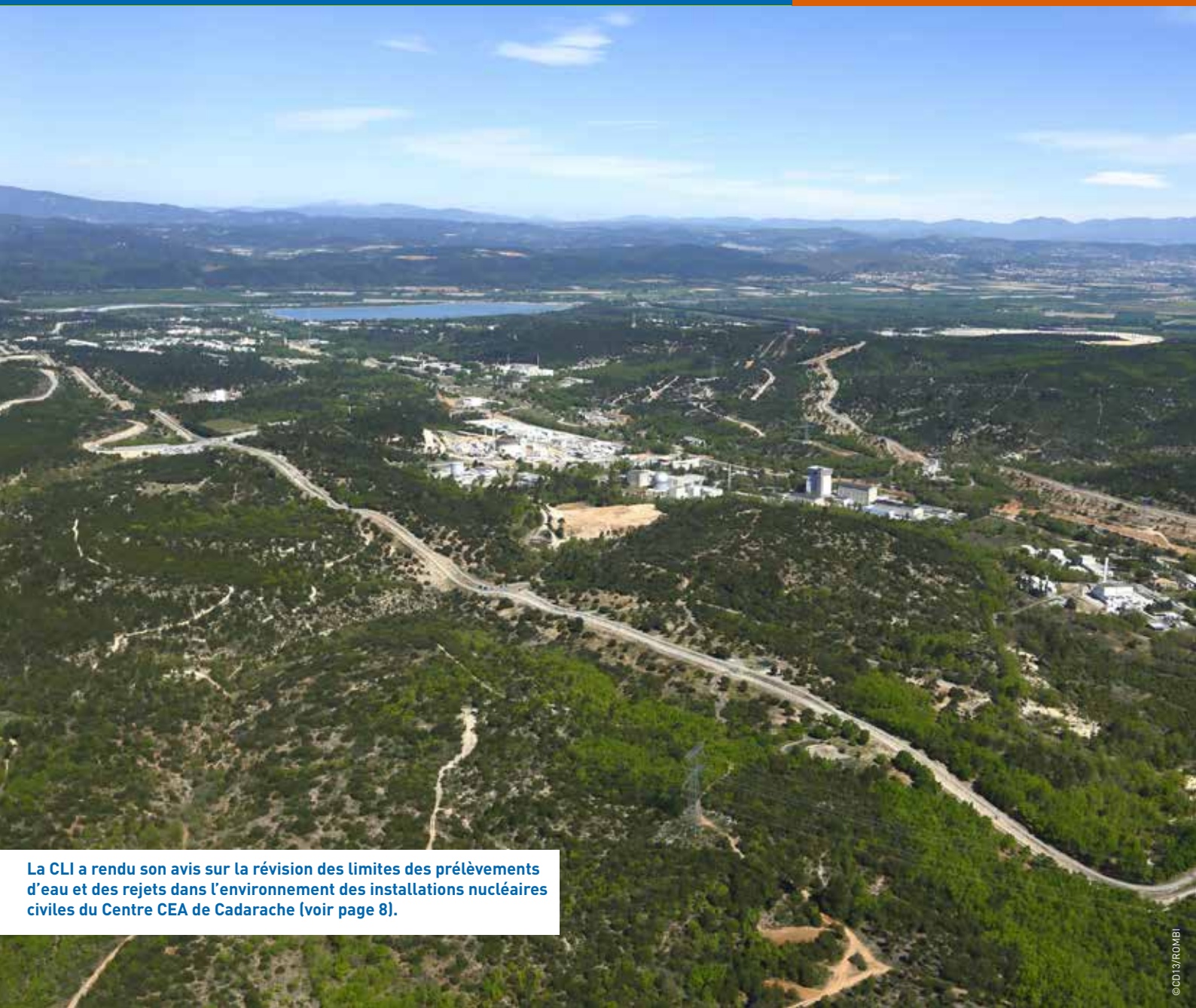


→ LE RISQUE NUCLÉAIRE  
À CADARACHE : QU'EN  
PENSENT LES RIVERAINS ?

Un numéro spécial du CLIC info présente les résultats d'une enquête réalisée à l'initiative de la CLI



La CLI a rendu son avis sur la révision des limites des prélèvements d'eau et des rejets dans l'environnement des installations nucléaires civiles du Centre CEA de Cadarache (voir page 8).

©CDI3/ROMBI



©CDI3

## L'ÉDITO

### Vers un nouveau PPI pour Cadarache

Les pouvoirs publics ont engagés cette année la révision du Plan Particulier d'Intervention de Cadarache, portant sur l'organisation des secours en cas d'accident nucléaire. Cette révision tirera les leçons de l'exercice organisé en juin 2015, notamment en simplifiant le dispositif de gestion de la crise et en améliorant l'information du public. Pour la première fois, nous avons été associés à cette révision, en application de la loi d'août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte dont plusieurs dispositions ont renforcé le rôle des CLI.

**Patricia Saez,**  
Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône,  
Présidente de la CLI de Cadarache.



# Neuf CLI de six départements différents réunies à Marseille



### Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a accueilli ces 1<sup>res</sup> Rencontres

**Nous avons organisé les 18 et 19 mai derniers à Marseille, en partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'Autorité de Sûreté Nucléaire, les 1<sup>res</sup> Rencontres des CLI du Sud-Est.**

Réunis à l'Hôtel du Département, quatre-vingt participants - élus, représentants d'association, de syndicats et personnes qualifiées - membres des neuf CLI des départements de l'Ain, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et de l'Isère, ont partagé leurs expériences et planché en atelier sur les thèmes

**Neuf CLI des départements de l'Ain, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et de l'Isère, ont partagé leurs expériences**

radioactifs (atelier animé par François Coletti, Expert Risques de la CLI).

L'intérêt de ces rencontres réside dans la grande diversité des sites nucléaires suivis par nos CLI qui comprennent une cinquantaine d'Installations Nucléaires de Base (INB) : centrales nucléaires, usines de production et de retraitement du combustible nucléaire, installations de traitement et d'entreposage de déchets radioactifs, réacteurs de recherche, laboratoires d'analyse nucléaire etc.

La situation de ces installations est variée. Certaines sont en construction, d'autres

en exploitation, à l'arrêt définitif ou en démantèlement.

Les exploitants sont également très divers : industriels (EDF, entreprises du groupe AREVA, Synergy Health), et organismes de recherche nationaux (CEA) et internationaux (ITER, Institut Laue-Langevin Grenoble).

Face à cette diversité, nos activités respectives sont apparues très variables, notamment en raison des moyens dont nous disposons, principalement apportés par les départements et l'ASN. On constate ici des écarts de budget pouvant aller de 1 à 10, la CLI de Cadarache étant de loin la mieux dotée grâce au soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et de l'ASN.

Plusieurs CLI ont présenté quelques actions exemplaires qui ont permis de travailler et de débattre sur des cas concrets. Ainsi, la CLIGEET (Tricastin) a présenté l'avis qu'elle a rendu sur la mise à l'arrêt définitif, le démantèlement et l'avenir des déchets des installations d'enrichissement d'uranium Georges Besse I et Comurhex exploitées par AREVA. Ce sera probablement dans les prochaines années le chantier de démantèlement nucléaire le plus important en France. Elle a également présenté une première nationale : l'association de membres de la CLIGEET à une inspection de l'Autorité de Sûreté Nucléaire chez AREVA NC Tricastin. En effet, à la différence d'EDF et d'ITER, AREVA refusait jusqu'à la présence de membres de CLI. Seul le CEA le refuse encore, ce que déplorent la CLI de Cadarache et l'ASN. La CLI de Marcoule a pour sa part présenté l'outil OPAL qui simule un rejet massif de substances radioactives suite à un accident nucléaire. Il permet de sensibiliser les acteurs locaux à une situation durable de contamination d'un territoire. Conçu dans le cadre du partenariat IRSN-ANCCLI, OPAL est proposé gratuitement à toutes les CLI qui souhaitent l'utiliser.

Enfin, la CLI de Cadarache a présenté un cas d'expertise indépendante, celui de l'étude environnementale menée de 2011 à 2014 pour mesurer l'impact radiologique du Centre CEA Cadarache sur le val de Durance. Selon nous, l'expertise indépendante est déterminante pour assurer la crédibilité de la CLI aux yeux du public.

Les Rencontres ont été présidées par Patricia Saez, Présidente de la CLI de Cadarache, représentant Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Etaient aussi présents Laurent Deproit, Chef de la Division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), Véronique Baude, Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Ain, Présidente de la CLI de Bugey, Annick Merle, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Isère chargée de l'innovation, Elisabeth Célard, Conseillère départementale de l'Isère, Présidente de la CLI de Saint-Alban, Olivier Fregeac, Vice-président de la CLI de Cadarache, et Jean-Claude Delalonde, Président de l'Association nationale des CLI (ANCCLI). L'ASN Paris, l'ASN Lyon, l'IRSN, le CEA, EDF et AREVA étaient également représentés.

**Les CLI ont décidé de travailler ensemble sur plusieurs projets communs**

À l'issue de ces rencontres, les CLI ont décidé de travailler ensemble sur plusieurs projets communs pour donner une suite durable à la dynamique créée par

ces 1<sup>res</sup> Rencontres.

Nous remercions les membres des autres CLI pour leur participation ainsi que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, et sa Présidente Martine Vassal, d'avoir accueilli ces Rencontres et apporté une aide précieuse à leur organisation.

# Rencontre de la CLI de Golfech

Nous avons rencontré le 10 mai dernier une délégation de la CLI de Golfech, venue visiter ITER et le Centre CEA de Cadarache.

La centrale nucléaire EDF de Golfech, située au bord de la Garonne dans le département de Tarn-et-Garonne, comprend deux réacteurs de 1 300 MW chacun, mis en service en 1991 et 1994, qui produisent chaque année entre 15 et 20 milliards de kWh. Cela représente près de 4,75% de la production d'électricité nucléaire en France, et couvre une partie importante des besoins de la nouvelle grande région Occitanie.

La délégation était conduite par Alexis Calafat, Président de la CLI, Maire de Golfech, et comprenait plusieurs autres élus : Christiane Lecorre, Conseillère départementale de Tarn-et-Garonne, Maire de Valence d'Agen, Gilles Compagnat, Adjoint au Maire d'Auvillar, Vice-Président de la CLI et Président de la Commission technique Facteurs sociaux, organisationnels et humains, Eric Delfariel, Maire de Perville,

**Les membres de la CLI de Golfech ont été impressionnés par l'ampleur du chantier ITER**

Trésorier de la CLI, Jean Dupuy, Maire de Saint-Antoine, Secrétaire de la CLI et Vice-Président de la Commission technique Protection des Populations, et Guy Depasse, Maire de Clermont Soubiran.

La délégation comprenait également Pierre Gaillard, Vice-Président de la CLI et Président de la Commission technique Fonctionnement, Rejets et Impact sur l'environnement, Serge Labat, représentant du collège des associations de défense de l'environnement au Conseil d'administration de la CLI, et Véronique Auguste, chargée de mission de la CLI.

La CLI de Cadarache était représentée par Patricia Saez, présidente de la CLI, Roger Pizot, maire de Saint-Paul-lez-Durance et plusieurs autres membres de la CLI. Cette rencontre a été riche en échange d'informations et partages d'expériences.

Alexis Calafat, Président de la CLI de Golfech, a répondu à quelques questions.

**Qu'est-ce qui vous a poussé à venir visiter le site de Cadarache ?**

**Alexis Calafat :** Depuis longtemps nous souhaitions découvrir le projet de fusion nucléaire ITER dont l'objectif principal est de fournir à la planète, ce qui n'est pas rien, une énergie inépuisable comparable à celle du soleil. De plus, nous étions également très intéressés par les recherches du CEA de Cadarache notamment dans les énergies nucléaires et renouvelables ainsi que des essais pratiqués.

**Quelles ont été vos impressions ?**

**Alexis Calafat :** Nous avons été captivés par le gigantisme de ces deux sites, les infrastructures implantées ou en cours de construction concernant le chantier ITER et les technologies utilisées.

**Que retenir-vous de la rencontre avec la CLI de Cadarache ?**

**Alexis Calafat :** Nous avons été ravis de rencontrer les élus et bénévoles de votre CLI. Les échanges ont été très fructueux tant sur le plan humain que financier. En effet, nous avons été impressionnés par la forte implication de vos élus et bénévoles dans le fonctionnement de votre association mais également par l'apport financier conséquent qui vous est accordé, et ce, en n'ayant pas les mêmes contraintes que celles de notre CLI qui se trouve au pied d'une installation nucléaire avec un périmètre du Plan Particulier d'Intervention de 10 km\*. De plus, nous avons constaté que le fonctionnement de nos deux CLI n'était pas tout à fait le même ce qui a été très constructif. J'espère sincèrement avoir le plaisir d'accueillir prochainement une délégation de la CLI de Cadarache afin de lui faire découvrir la centrale nucléaire de Golfech ainsi que notre bassin de vie, terre généreuse et authentique, qui saura vous surprendre tant par son patrimoine, sa douceur de vivre, sa gastronomie, sa culture et ses paysages que par son esprit d'entreprise.

\*Ce périmètre d'actions immédiates pour la protection de la population en cas d'accident nucléaire n'est que de 5 km pour Cadarache.



## La CLI en Assemblée générale

**L'Assemblée générale de la CLI s'est réunie dans la salle du Concile au château de Cadarache sous la présidence de Patricia Saez**

Nous avons tenu notre assemblée générale le 4 mai dernier à Saint-Paul-lez-Durance. Parmi les principaux sujets abordés, le rapport d'activité et les comptes 2016. L'activité a été particulièrement soutenue avec une cinquantaine de réunions de travail. Côté comptes, le résultat est moins satisfaisant puisque l'année s'est terminée avec un léger déficit – une première depuis la création de l'association – dû principalement au retrait de la subvention de la Région PACA (voir CLIC info n°59). Signalons que depuis l'année dernière, nous valorisons dans nos comptes le bénévolat des membres de la CLI, ce qui permet une appréciation plus juste du travail que nous fournissons pour la collectivité, sans être rémunérés.

Nous avons également rendu ce jour-là deux avis sur des dossiers importants concernant le Centre CEA de Cadarache : la demande de démantèlement des ATUE (Atelier de Traitement de l'Uranium Enrichi) et les projets de l'ASN de révision des autorisations de prélèvement d'eau et de rejets des installations nucléaires dans l'environnement (voir articles). Ces dossiers nous ont fortement mobilisés pendant plusieurs semaines et nous espérons que nos observations seront prises en compte.

Les documents sont consultables sur : [cli-cadarache.fr](http://cli-cadarache.fr) (Ses travaux)



**La rencontre a eu lieu dans la salle des Armures du château de Cadarache**



# Comprimés d'iode : succès du débat participatif organisé à Vinon



Le débat participatif s'est tenu à la salle des fêtes de Vinon-sur-Verdon

À l'initiative de Maité Noé, Adjointe au Maire de Vinon-sur-Verdon et membre actif de la CLI, nous avons organisé le 7 juin dernier avec l'équipe municipale un débat participatif ouvert à tous à l'occasion de la campagne de distribution de comprimés d'iode aux habitants des sept communes les plus proches de Cadarache.

Rappelons que ces comprimés protègent la thyroïde en cas de rejets accidentels d'iodes radioactifs des deux réacteurs expérimentaux du CEA : le Réacteur d'Essais (RES) pour la Défense qui entrera en fonctionnement en 2018, et le Réacteur Jules Horowitz (RJH) en 2021.

**Les questions posées ont montré que ce type de débat répond à une réelle attente de nos concitoyens**

Les services de l'État, responsable de cette distribution, et l'Autorité de Sécurité Nucléaire n'ont pas pu être présents à cette rencontre à cause du devoir de réserve de la période électorale.

C'est pourquoi nous avons fait appel à d'autres personnes – que nous remercions – pour répondre aux questions du public sur le risque nucléaire, la protection de la population, les aspects sanitaires etc : Claude Cheilan, Maire de Vinon, Xavier Aubrun, médecin à Vinon, Gilles Bretonnière, pharmacien de Vinon, et Guy Brunel du CEA Cadarache. Nous avons également pu utiliser des panneaux d'information prêtés par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN).

L'échange a duré deux bonnes heures et les questions ont été très variées : A quoi correspond le périmètre de distribution des comprimés ? Comment sera-t-on alerté ? Quand devra-t-on prendre les comprimés ? Que faire en cas d'allergie à l'iode ? Pourquoi se confiner en cas d'alerte ? Comment la sécurité des enfants sera-t-elle assurée dans les écoles ?... Il y a même eu place pour l'humour, notamment quand le Maire de Vinon-sur-Verdon a déclaré à un habitant de la commune :

« Je vous plains vraiment d'habiter une commune exposée à tant de risques : risque nucléaire, bien sûr, mais aussi risque d'inondation, risque de rupture des barrages sur le Verdon et la Durance, risque de glissement de terrain, risque chimique d'activités industrielles proches d'ici, risque sismique de la faille de la moyenne Durance, risque feu de forêt, risque d'accident de la route, et j'en oublie certainement. »

Maité Noé a insisté sur le rôle du maire et des services municipaux pour assurer la protection de la population. En outre, « chaque habitant a été destinataire en 2012 du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui renseigne précisément sur la conduite à tenir. Ce document est également disponible à la Mairie et consultable sur [www.vinon-sur-verdon.fr](http://www.vinon-sur-verdon.fr) ». Concernant les enfants : « En cas de risque majeur, quel qu'il soit, la sécurité des enfants est assurée dans les écoles grâce au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) établi dans chaque

établissement et testé lors de fréquents exercices. De plus, le personnel enseignant a reçu une formation spécifique. En outre, les parents ne pourront pas accéder aux établissements et se mettraient eux-même en danger. C'est pour cela qu'il faut surtout éviter d'aller chercher ses enfants en cas de crise », a-t-elle également rappelé.

Nous avons eu la satisfaction de voir que le public est venu nombreux, non seulement de Vinon-sur-Verdon mais aussi de Saint-Paul-lez-Durance, Rians, Ginasservis, Jouques, Beaumont-de-Pertuis et Gréoux-les-Bains. Cela montre que ce type de débat répond à une réelle attente de nos concitoyens et nous avons proposé aux maires des autres communes concernées d'en organiser également chez eux.

Rappelons que le précédent CLIC info (n°59) comprend un dossier complet sur les comprimés d'iode.

### Le mode de distribution des bons de retrait varie selon les communes :

<b>Saint-Paul-les-Durance</b>	Distribué en boîtes aux lettres en juin avec informations sur le site internet et le journal municipal. Contact : 04 42 57 40 56
<b>Vinon-sur-Verdon</b>	Distribué en boîte aux lettres par les adjoints et informations sur le site <a href="http://vinon-sur-verdon.fr">vinon-sur-verdon.fr</a> . Contact Maité Noé : <a href="mailto:maite.adjointevinon@gmail.com">maite.adjointevinon@gmail.com</a>
<b>Rians</b>	Distribué avec le bulletin municipal fin juin, début juillet
<b>Ginasservis</b>	Distribué avec le bulletin trimestriel « Gin Info » en Juin. Contact : 04 98 05 21 41
<b>Jouques</b>	Mis à disposition du courrier avec le bon de retrait dans les bureaux de vote pour les élections législatives. Disponible en mairie depuis le 20 juin. Contact : 04 42 63 79 50
<b>Beaumont-de-Pertuis</b>	Distribué avec le journal municipal en juin. Contact : 04 90 08 01 05
<b>Corbières</b>	Disponible en mairie et informations diffusées par téléphone, SMS et journal communal. Contact : 04 92 78 22 12



© ROLAND AUBERT (DRI)

## Roland Aubert est décédé

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès de Roland Aubert, Vice-président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence délégué au développement économique et à l'emploi. Représentant de son Département au sein de la CLI depuis 2005, il siégeait au Conseil d'administration. Elu de Manosque, il a toujours suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les travaux de la CLI. Depuis 2006, le Département des Alpes-de-Haute-Provence apporte ainsi à la CLI un soutien financier important. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

## CABRI reprend du service

Nous étions impatients de visiter le réacteur de recherche CABRI, installation ancienne qui a fonctionné de 1964 à 2002 et a fait l'objet d'importants travaux de 2003 à 2015. Principalement le renforcement sismique du bâtiment et le remplacement du circuit au sodium par un circuit d'eau pressurisée au centre du réacteur. Plusieurs fois repoussée en raison de l'intense programme d'essais nécessaire au redémarrage de l'installation, la visite a pu avoir lieu le 4 mai dernier.

CABRI sera un outil utilisé pour le compte de l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) afin de réaliser un programme international d'expérimentations, le CIP (CABRI International Program), sous l'égide de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques).

Nous avons été accueillis par Jean-Pierre Chauvin, Chef du Service de Réalisation des Essais en Sécurité, Jean-Pascal Hudelot, Chef du Laboratoire de Préparation et de Réalisation des Essais, et Alain Moreau, Chef de l'installation CABRI et du Laboratoire d'Exploitation de l'Installation. Ils nous ont précisé les objectifs de ce programme CIP.

Pour faire simple, celui-ci vise à étudier le comportement des crayons de combustible des réacteurs nucléaires, tubes en acier inox contenant les pastilles d'uranium enrichi plongés dans le cœur du réacteur, lors d'un accident de réactivité. Dans une centrale nucléaire EDF, un tel accident provoquerait

au sein du combustible un dégagement rapide et violent d'énergie sous forme de chaleur - jusqu'à 2000 °C - pouvant entraîner une rupture des crayons et d'autres dommages. Cela ne s'est produit qu'une seule fois, c'était en 1979 aux États-Unis, à la centrale de Three Miles Island.

**Un programme de recherche qui permettra d'améliorer la connaissance des accidents de réactivité**

Un tel accident peut causer une irradiation grave, voire mortelle, aux personnes se trouvant à proximité et conduire à une émission limitée de gaz radioactifs.

Dans CABRI, les expériences seront menées sur des échantillons de petite taille et avec un réacteur de faible puissance - 20 MW, contre 900 à 1300 MW pour les réacteurs des centrales EDF - permettant de garder le contrôle des réactions, reproduisant les conditions de pression et de température dans un réacteur à eau sous pression (REP) du type de ceux qui équipent les centrales nucléaires EDF. Ce programme permettra d'améliorer la connaissance du phénomène de l'accident de réactivité. Il sera utile tant aux électriciens exploitant les centrales, qu'à l'Autorité de Sécurité Nucléaire chargée de les contrôler.

Nous remercions Jean-Pierre Chauvin, Jean-Pascal Hudelot et Alain Moreau de nous avoir accueillis et donné toutes ces informations.



Les membres de la CLI devant l'installation Cabri

© CEA



## Marion et Thomas, deux étudiants en stage à la CLI



La CLI a accueilli cette année deux étudiants.

**Marion Froment**, 23 ans, prépare une Licence Professionnelle Métiers des bibliothèques, de la documentation et des archives numériques à l'IUT de Grenoble. Son stage a porté sur la valorisation du fond documentaire de la CLI. Ce fond documentaire spécialisé sur le nucléaire est aussi riche que méconnu. « *J'ai eu plusieurs objectifs au cours de mon stage. D'abord, identifier un logiciel permettant à chacun de consulter facilement le catalogue. Puis, identifier les autres fonds documentaires existant localement, je pense notamment au CEA, à ITER et au Cypres, et établir des liens avec eux. Enfin, constituer des guides de lecture pour répondre aux besoins des différents types de publics : publication pour la jeunesse, ouvrages de base pour le grand public, documentation plus technique pour un public plus avancé etc.* »

**Thomas Berrhoun**, 26 ans, prépare un master 2 de psychologie sociale de la santé à Aix-Marseille Université. À l'occasion de la campagne de distribution de comprimés d'iode aux habitants des communes voisines de Cadarache engagée par les autorités, Thomas est allé à la rencontre de Vinonnais et Vinonnaises pour étudier la perception sur le terrain de cette distribution. « *Mon but a été d'analyser pourquoi les personnes allaient ou n'allaient pas retirer en pharmacie ces boîtes de comprimés d'iode qui sont destinés à les protéger en cas de rejets accidentels d'iodes radioactifs. Pour organiser les entretiens, j'ai été aidé par la mairie et le centre socio-culturel de Vinon-sur-Verdon. Je pense que ce travail pourra servir à la CLI dans son action de sensibilisation des habitants aux risques et aux moyens de se protéger efficacement.* »

## Les exploitants ont rendu leurs rapports 2016

Les trois exploitants nucléaires des installations suivies par le CLI - Centre CEA, ITER et Synergy Health Marseille - ont transmis fin juin à la CLI leur rapport annuel 2016.

Ce rapport public prévu par l'article L125-15 du code de l'environnement porte sur les points suivants :

- Dispositions prises en matière de sûreté
- Dispositions prises en matière de radioprotection
- Résultats des mesures des rejets et leur impact sur l'environnement
- Déchets radioactifs entreposés dans les installations
- Recommandations du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

### CEA Cadarache



Côté installations nucléaires, signalons quelques faits marquants :

- Achèvement de l'évacuation des combustibles usés entreposés dans la piscine de Pégase.
- Lancement des essais de fonctionnement général et de montée en puissance en vue du redémarrage de l'installation Cabri.
- Transfert vers Marcoule des équipements contenant du sodium entreposés dans Rapsodie. Fin 2016, 91 % du sodium de Rapsodie ont pu être évacués.
- Démantèlement de la quasi-totalité des équipements de procédés des installations ATPu et LPC, et assainissement des locaux.
- Extraction de 40 m<sup>3</sup> de déchets de la tranchée T2 du Parc d'entreposage des déchets radioactifs solides. À la fin de l'année, il en restait encore 24 m<sup>3</sup>. 84,4 m<sup>3</sup> d'effluents des deux piscines ont été évacués vers Agate. Fin 2016, il en restait 87,3 m<sup>3</sup> à vidanger.

Côté événements significatifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection et de transport, des précisions sont apportées sur les plus importants (niveau 1 de l'échelle INES), survenus dans les installations CEDRA, ATPu, STAR et STE.

**Un impact dosimétrique du CEA Cadarache à St-Paul-lez-Durance 1000 fois plus faible que la limite de 1 millisievert par an pour le public**

1 millisievert par an. Elle est principalement due aux émissions de radon.

Côté impact dosimétrique du Centre sur la population locale (Saint-Paul-lez-Durance), la dose reçue est, d'après les calculs du CEA, environ 1000 fois plus faible que la limite de dose réglementaire au public qui est de

Côté rejets liquides dans la Durance, le rapport signale quelques anomalies, dépassements ponctuels en concentration et en flux de certains éléments chimiques : DCO, MES, azote et chlorure.

Enfin, côté déchets radioactifs, 17 900 m<sup>3</sup> de déchets étaient entreposés sur le Centre fin 2016, en diminution de 30% par rapport à 2015.

Le CHSCT a exprimé des inquiétudes et formulé des demandes concernant notamment le maintien des compétences et le renouvellement des équipes CEA, la liste des postes de travail liés à la sécurité, l'organisation de la radioprotection, et la précarité de statut des salariés des sous-traitants, contradictoire avec le niveau d'exigence requis pour les opérations à risque.

### ITER



À l'exception des appareils de radiographie industrielle utilisés sur le chantier pour le contrôle des soudures, aucune matière nucléaire n'est actuellement présente sur le site ITER.

Les principales informations du rapport portent sur l'avancement du projet ITER et du chantier, l'effectif et l'organisation d'ITER, la surveillance du chantier et des fabrications de composants, la radioprotection des travailleurs, les risques, les nuisances, les déchets produits et les rejets dans l'environnement.

Dans ses remarques, le CHS a recommandé un suivi qualitatif de la gestion des risques d'origine non-nucléaire et nucléaire associés à la fusion.

### GAMMASTER synergyhealth

Le rapport permet de mieux connaître cet ionisateur industriel, installation implantée à Marseille (Marché d'Intérêt National des Arnavaux), peu connue du public.

Parmi les faits marquants de l'année 2016, signalons les points suivants :

- Rechargement de sources de cobalt 60 pour compenser la diminution naturelle de la radioactivité.
- Transmission à l'Autorité de Sûreté Nucléaire du dossier de réexamen décennal de sûreté, procédure à laquelle sont soumises en France toutes les Installations Nucléaires de Base.
- Organisation en septembre d'un exercice avec le Bataillon des marins-pompiers de Marseille.

# Notre avis sur le démantèlement des ATUE



## Tous les équipements des ATUE ont été enlevés durant la première phase de démantèlement (2006-2010)

Comme nous l'annoncions dans le CLIC info n°59 (page 8), nous avons rendu le 4 mai dernier au Préfet notre avis sur la demande de démantèlement des ATUE (Ateliers de Traitement de l'Uranium Enrichi), déposée par le CEA Cadarache auprès des autorités.

Concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 mars au 21 avril, nous avons estimé que la version préliminaire du rapport de sûreté aurait dû être consultable dans les mêmes conditions que les autres pièces car elle est utile à une bonne compréhension du dossier. Nos principales observations et questions sur le dossier lui-même sont les suivantes :

- Demande de précisions sur la manière dont sera assurée le maintien des compétences techniques et de la mémoire du site pendant toute la durée du démantèlement, soit une dizaine d'années.
- Les aspects économiques et financiers sont importants car une sous-évaluation importante des opérations ou une prolongation imprévue de celles-ci aurait des conséquences

pouvant aller jusqu'à l'impossibilité d'achever le démantèlement dans les délais prévus. Nécessité d'une étude technico-financière pour comparer les différents scénarios présentés en intégrant tous les coûts directs et indirects. Quelles sont les dispositions prises par l'exploitant pour garantir le financement du démantèlement sur toute la durée des opérations ?

- Les retombées économiques locales mériteraient d'être précisées davantage.
- Est-il envisagé un démantèlement échelonné, bâtiment par bâtiment, avec la réutilisation progressive des bâtiments définitivement traités, le chantier continuant pour les autres bâtiments ? Il y aurait en effet dans ce cas une situation de co-activité (démantèlement et réutilisation) dont les enjeux doivent être précisés.
- Dans le scénario de référence, l'installation serait utilisée par la suite pour l'entreposage

de matériels durant une vingtaine d'année. S'agissant d'une durée relativement longue, des diagnostics environnementaux sont selon nous nécessaires en vue de réaliser des économies d'énergie.

- L'une des problématiques majeures de ce dossier est celle des déchets radioactifs très faiblement et faiblement actifs qui seront produits au cours du démantèlement pour un volume total estimé à 1 600 m<sup>3</sup>. Dans le cas où la quantité de déchets serait plus importante que prévue, où seraient entreposés puis stockés ces excédents, notamment les déchets à vie longue ?

- Demande d'un descriptif des opérations de production et d'évacuation des déchets ainsi qu'un échéancier des transports. Ceux-ci étant prévus par camions, nous demandons que soit étudiées des alternatives par voies ferroviaire et fluviale. Nous demandons que soit réalisée une étude d'impact de l'ensemble des transports pour le site de Cadarache intégrant tous les types de transport et tous les exploitants. Une compensation au titre des émissions de gaz à effet de serre est selon nous nécessaire.

- Les contaminations des aires extérieures ayant un impact réel sur l'environnement doivent être traitées en priorité.

- Quelles sont les mesures prévues pour limiter l'émission de poussière pendant les opérations d'enlèvement des terres contaminées et les dispositifs éventuellement prévus pour la récupération des eaux de ruissellement en cas de fortes pluies ?

- Les travaux doivent être programmés durant les périodes où l'impact sur la faune et la flore est le plus faible et des mesures de compensation de destruction d'espèces protégées identifiées dans le périmètre de l'installation doivent être prévues, par exemple des nichoirs à chauves-souris ou des gîtes pour les lézards ocellés.

- Comme il apparaît que les bâtiments des ATUE ne résisteraient pas au séisme de référence, jusqu'à quel niveau de séisme l'installation pourrait-elle résister ?

Pour conclure, compte tenu des aléas déjà rencontrés sur ce chantier depuis 2006 et ceux susceptibles d'apparaître dans l'avenir, nous avons demandé à être tenus informés régulièrement du déroulement du chantier et à pouvoir effectuer des visites périodiques.

L'avis complet de la CLI est consultable sur [cli-cadarache.fr](http://cli-cadarache.fr) (Ses travaux/Les avis de la CLI).

## Actualités

# Révision des autorisations de l'ASN : l'avis de la CLI



Comme nous l'annoncions dans le précédent CLIC info (n°59), l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a engagé une révision des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets dans l'environnement des Installations Nucléaires de Base (INB) du CEA Cadarache.

## Observations générales

Nous avons tout d'abord constaté que les décisions de l'ASN ne concernent que les Installations Nucléaires de Base (INB) civiles. Or il existe sur Cadarache d'autres installations qui contribuent au prélèvement d'eau et aux rejets dans l'environnement. Principalement l'Installation Nucléaire de Base Secrète Propulsion Nucléaire (INBS-PN) pour la Défense et les nombreuses ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement), notamment la station de rejet des effluents liquides dans l'environnement. Pour la première, les décisions d'autorisation sont prises par arrêté ministériel et pour les secondes, par arrêté préfectoral.

Nous souhaitons disposer d'une présentation synthétique de l'ensemble de ces autorisations afin d'avoir une vision complète des prélèvements d'eau et des rejets dans l'environnement de toutes les installations du Centre CEA de Cadarache.

Concernant le contrôle de ces installations et la surveillance de l'environnement, nous souhaitons connaître les modalités de coopération entre les différentes autorités de contrôle (ASN, ASND et DREAL).

## Prélèvement d'eau

### Un prélèvement d'eau dans l'environnement très important

Nous avons rappelé que dans notre région, les besoins en eau sont en augmentation continue et sont de plus en plus difficiles à satisfaire.

Parallèlement, le changement climatique entraîne la fonte rapide des glaciers et la diminution du

manteau neigeux, ce qui réduit la ressource en amont. L'eau alimentant les rivières issues des Alpes risque fort dans l'avenir de ne plus être aussi abondante qu'aujourd'hui. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée Corse (SDAGE RMC) adopté en 2015 souligne cette éventualité et on doit en tenir compte dans les autorisations de prélèvement d'eau pour les besoins du site de Cadarache.

- Nous souhaitons que les contraintes du SDAGE RMC soient rappelées dans les documents de prévision des prélèvements d'eau et qu'une réduction de la consommation soit recherchée.
- Un prélèvement d'eau dans le canal de Provence de 43 000 000 m<sup>3</sup>/an continuerait à être autorisé pour le refroidissement du Réacteur Jules Horowitz (INB 172 RJH). Nous craignons que ce prélèvement soit excessif dans la perspective de la diminution de la ressource en eau.
- Un prélèvement de l'eau de la nappe sous l'installation LEFCA (INB 123) serait autorisé afin d'abaisser le niveau des eaux souterraines pour éviter le risque de liquéfaction des sols. Des sources naturelles plus lointaines pourraient être impactées. Nous estimons que des études hydrogéologiques régulières devraient être réalisées pour surveiller la situation.
- La consommation d'eau pour les besoins domestiques et industriels des installations nucléaires est limitée à 170 000 m<sup>3</sup>/an, mais ce volume ne prend pas en compte les besoins pour la lutte contre l'incendie. Nous souhaitons connaître la quantité d'eau supplémentaire qui serait nécessaire face à un incendie d'importance majeure ou en cas d'accident nucléaire.
- Nous nous étonnons que la totalité des eaux prélevées, à l'exception de celles destinées au refroidissement du RJH, fasse l'objet d'un traitement de potabilisation, y compris celles destinées aux usages industriels et de lutte

< Les autorisations de rejets des installations nucléaires sont accordées par l'ASN

contre l'incendie. Nous souhaitons savoir si ce traitement est nécessaire et aimerions en connaître les caractéristiques, le coût et éventuellement l'impact environnemental. Nous souhaitons que soit prévu dans le futur la création de deux circuits séparés, l'un d'eau brute pour l'industrie et l'autre d'eau potable seulement pour la consommation humaine.

## Rejets et transferts d'effluents

- Nous souhaitons connaître le taux de perte dû aux fuites sur les canalisations de transferts des effluents liquides et demandons pourquoi aucune limite n'est fixée à ce type de rejets.
- Pour ce qui concerne les transferts d'effluents actifs par voie routière, nous souhaitons connaître l'installation de destination et le type de traitement de ces effluents.

## Surveillance de l'environnement

- Nous avons réalisé en 2011 une étude pour identifier des points de prélèvement pertinents pour l'analyse des sédiments de la Durance. Nous souhaitons que certains de ces points soient repris dans le programme de surveillance de l'environnement.
- Un marquage au plutonium ayant été détecté dans le ruisseau de la Bête en aval du Centre, nous souhaitons que ces points de prélèvement soient également repris dans ce programme. L'avis intégral de la CLI est consultable sur [cli-cadarache.fr](http://cli-cadarache.fr) (Ses travaux/Les avis de la CLI).



# Le 20<sup>e</sup> Conseil ITER s'est réuni les 21 et 22 juin 2017 à Saint-Paul-lez-Durance



Le Conseil ITER est l'instance dirigeante qui supervise ITER Organization. Il nomme le personnel dirigeant de l'organisation et fixe son budget. Il se réunit au moins deux fois par an pour suivre l'avancement du projet ITER et prendre les principales décisions. Lors de sa dernière réunion, les 21 et 22 juin derniers à Saint-Paul-lez-Durance, le Conseil a examiné un ensemble de rapports et d'indicateurs montrant que le programme maintient un haut niveau de performance et devrait réaliser son premier plasma dans les délais prévus (2025). Cela en dépit de fortes exigences techniques et de rigoureuses contraintes de calendrier.

Selon le communiqué de presse, il a reconnu au terme d'un débat « ouvert et direct » l'ampleur des défis - technologiques, politiques ou financiers - auxquels certains partenaires doivent faire face. Ses membres ont réaffirmé le caractère essentiel, à court et à long terme, du programme ITER ainsi que leur engagement collectif en sa faveur. Enfin, le Conseil a exprimé « sa détermination à œuvrer à l'élaboration de solutions permettant d'honorer cet engagement ».

## Kazakhstan : un nouveau partenaire pour ITER



Le tokamak KTM

L'organisation internationale ITER a annoncé le 13 juin 2017 la conclusion d'un accord de coopération technique avec le Kazakhstan.

Cet État d'Asie centrale a construit avec le concours de la Russie un tokamak, le KTM, exploité par le Centre nucléaire national de Kurchatov. Il est conçu pour tester la tenue des matériaux sous flux de particules. L'accord entre ITER et le Kazakhstan prévoit des échanges d'experts, l'accès au tokamak kazakh pour des tests de matériaux et le développement de systèmes de diagnostics pour ITER.

Le Kazakhstan avait été impliqué dans les premières phases de conception d'ITER et est également engagé depuis 2006 dans une coopération spécifique avec Euratom dans le domaine de la fusion. Il dispose en outre d'abondantes ressources minières, notamment le béryllium, qui présentent un fort intérêt pour le programme ITER.

## Portes ouvertes à ITER

Comme l'organisation internationale le fait deux fois par an - habituellement au printemps et à l'automne, depuis plusieurs années - ITER a ouvert ses portes au public le 20 mai dernier pour lui permettre de mieux connaître le projet et de suivre l'évolution du chantier.

Près de 800 visiteurs ont été accueillis ce jour-là. Ils ont pu pénétrer au cœur du complexe tokamak en cours de construction et accéder au puits formé par le mur de protection

biologique, épaisse couronne de béton armé qui entourera la machine ITER et s'élève désormais à trois niveaux au-delà du sol. Ils ont également pu visiter l'usine de production des quatre bobines de champ poloidal, gros aimants qui ceintureront la chambre à vide.

Cette journée a aussi été l'occasion de rencontrer des ingénieurs, scientifiques et autres collaborateurs d'ITER qui ont pu directement répondre aux questions.





# OLIVIER FREGEAC

**Maire de Peyrolles**

**Vice-président du Conseil de territoire  
du Pays d'Aix**

**Vice-président de la CLI de Cadarache**

**Vous représentez au sein de la CLI la Métropole Aix-Marseille Provence. Quelle importance le site de Cadarache revêt-il pour la Métropole ?**

**Olivier Fregeac :** Cadarache, qui comprend un Centre du CEA et le projet international ITER, est un site majeur pour la Métropole compte tenu de sa superficie, du nombre d'emplois directs et indirects générés par ses activités - plusieurs milliers - et du nombre des installations nucléaires de base implantées sur le site, vingt-trois en tout, qui sont en exploitation, en construction ou en démantèlement.

**Vous suivez les questions liées aux risques majeurs sur le Territoire du Pays d'Aix. Quelle est votre responsabilité en tant qu' élu ?**

**Olivier Fregeac :** Mme Joissains-Masini m'a confié la délégation pour la forêt, la défense de la forêt contre l'incendie et le Grand site Sainte-Victoire. S'y ajoute une délégation pour les Risques Majeurs, que j'avais déjà auparavant. Cela recouvre les risques naturels et les risques industriels et technologiques. Cadarache étant doté d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour le risque nucléaire, je suis directement concerné.

**Pouvez-vous nous préciser l'action du Territoire en la matière ?**

**Olivier Fregeac :** En tant que vice-président du Conseil de territoire du Pays d'Aix, j'ai eu la satisfaction de récupérer une direction dédiée aux Risques Majeurs dont le but est de travailler en amont sur les différents types de plans de secours - Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRI), Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et Plans Particuliers d'Intervention (PPI). Nous accompagnons aussi les trente-six communes du Territoire dans l'élaboration de leur Document d'Information Communal sur le Risques Majeurs (DICRIM) et de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et nous pouvons organiser des exercices pour les tester. De plus, nous proposons aux élus et techniciens des formations avec l'appui de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers située à Aix-en-Provence. Sachez qu'ils sont alors vraiment mis à rude épreuve, dans des situations de fort stress, pour tester leur capacité à prendre les bonnes décisions pour la protection des biens et des personnes. Nous avons également mis en place un automate d'alerte par SMS en cas de crise auquel un grand nombre de communes ont adhéré. Je citerai également un contrat passé avec la société Prédicit qui leur permet de disposer en temps réel de visuels météorologiques satellite à l'échelle du territoire communal. Enfin, nous avons acquis 700 lits picot tout équipés - drap, couverture, kit de première hygiène. Ils sont chargés sur des remorques stationnées sur différents points de notre territoire et peuvent donc être rapidement déployés sur les sites d'hébergement. Tout ce dispositif représente une « force de frappe » très conséquente et qui a fait ses preuves.



## **Ce dispositif a-t-il déjà été mis en œuvre ?**

**Olivier Fregeac** : Hélas oui, lors du grand incendie catastrophique du 10 août 2016 sur les communes de Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau. Les 700 lits picot ont notamment été tous déployés en seulement trois heures sur les sites d'hébergement ouverts dans les communes pour les habitants qui ont dû être évacués.

## **Et qu'en est-il à l'échelle de toute la Métropole ?**

**Olivier Fregeac** : La Métropole Aix-Marseille Provence a intégré à sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2016 six intercommunalités parmi lesquelles la Communauté du Pays d'Aix (CPA). La création des Conseils de territoire a permis de préserver la spécificité de chacun. Ce que nous avons mis en place à la CPA intéresse beaucoup son président Jean-Claude Gaudin. Il a sollicité Alexandre Gallèse délégué aux Risques à la Métropole afin d'évaluer la possibilité de déployer le dispositif que j'ai décrit sur tout le territoire métropolitain, soit quatre-vingt-douze des communes des Bouches-du-Rhône.

## **L'information de la population sur Cadarache est-elle selon vous satisfaisante ?**

**Olivier Fregeac** : C'est bien sûr le souci principal des membres de la CLI. Même si on peut toujours faire mieux, elle est aujourd'hui plutôt satisfaisante, puisque nous avons une grande diversité de supports. Le trimestriel CLIC info, tiré à plus de 20 000 exemplaires, est distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants des sept communes les plus proches de Cadarache - Saint-Paul-lez-Durance, Vinon-sur-Verdon, Rians, Ginasservis, Jouques, Beaumont de Pertuis et Corbières. Il est également disponible dans les mairies jusqu'à 20 km de Cadarache et même dans les parkings d'Aix-en-Provence et de la gare Aix TGV. Enfin, tout un chacun peut s'y abonner gratuitement. Comme il faut vivre avec son temps, nous avons un site Internet et une page Facebook. Cela permet à nos concitoyens d'interagir avec nous et de nous poser des questions. Chacun a donc les moyens de connaître quels sont les risques latents et comment se protéger le mieux possible, soi et ses proches. Nous savons tous que le risque zéro n'existe pas, même si, bien sûr, il ne faut pas exagérer le risque nucléaire pour ce qui concerne Cadarache.

# Composition de la CLI

La Commission Locale d'Information (CLI) est une instance de suivi, d'information et de concertation établie auprès des installations nucléaires en application de l'article L125-17 du Code de l'environnement. Mise en place par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la CLI est composée d'élus, de personnes qualifiées et de représentants des associations de protection de l'environnement, des syndicats, des professions médicales et des intérêts économiques. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'État et les exploitants assistent à ses travaux. La CLI de Cadarache comprend 53 membres, nommés par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

## 30 élus

### Parlementaires :

- Julien AUBERT (Député du 84)
- Alain DUFAUT (Sénateur du 84)
- Hubert FALCO (Sénateur du 83)
- Sophie JOISSAINS (Sénatrice du 13)
- Geneviève LEVY (Député du 83)
- Bernard REYNES (Député du 13)
- Jean-Yves ROUX (Sénateur du 04)
- Un député du 04 (en attente de nomination)

### Conseil régional PACA :

- Dominique AUGÉY\*  
Suppléante : Sylvaine DI CARO

### Conseils départementaux :

- Jean-François LOVISOLO\*  
(Conseil départemental 84)  
Suppléant : Christian MOUNIER
- Jean-Marc PERRIN\*  
(Conseil départemental 13)  
Suppléant : Bruno GENZANA
- Jean-Christophe PETRIGNY\*  
(Conseil départemental 04)
- Louis REYNIER\*  
(Conseil départemental 83)  
Suppléante : Séverine VINCEDEAU
- Patricia SAEZ\*  
(Conseil départemental 13)  
Suppléant : Richard MALLIE\*

### Grouperments de communes :

- Jacques BRES  
(Durance Lubéron Verdon Agglomération - DLVA)
- Hervé CHATARD (Communauté de Communes Provence Verdon - CCPV)

- Olivier FREGEAC\*  
(Métropole Aix-Marseille Provence - MAMP)  
Suppléant : Richard MIRON
- Jacques NATTA (Communauté Territoriale Sud Lubéron - COTELUB)  
Suppléant : Jean-Louis ROBERT

### Communes :

- Marc CIPRIANO (Commune de Rians) Suppléant : Yves MANCER
- Laurence DE LUZE (Commune de Mirabeau).  
Suppléant : Bernard LABBAYE
- Emmanuel HUGOU\* (Commune de Saint-Julien-le-Montagnier)  
Suppléant : Alain THOUROUDE
- Guy LAMAZERE (Commune de Corbières)
- Gilles LOMBARD (Commune de Ginasservis) Suppléante : Martine LEVILAIN-CASTEL
- Jean-Marie MASSEY (Commune de Sainte-Tulle)  
Suppléant : Patrick DELSAUT
- Jean-Pierre MONTOYA (Commune de Gréoux-les-Bains)  
Suppléant : Jean-Pierre BAUX
- Maïté NOË\* (Commune de Vinon-sur-Verdon). Suppléant : Gérard SORIA
- Roger PIZOT\* (Commune de Saint-Paul-lez-Durance)  
Suppléant : Michel BELOTTI
- Jacques ROUGIER (Commune de Jouques)  
Suppléant : Claude MASSET
- Xavier ROUMANIE (Commune de Beaumont-de-Pertuis)  
Suppléante : Ghislaine PINGUET
- Julien RUAS (Ville de Marseille)  
Suppléante : Marine PUSTORINO

## 8 représentants d'associations de défense de l'environnement

- Janine BROCHIER\* (UDVN-FNE 04)  
Suppléante : Françoise TELLIER
- Etienne HANNECART\* (UDVN-FNE 84)  
Suppléant : Michel MARCELET
- Claude CAVAILLER (AVSANE)  
Suppléant : Claude DUVAL
- Chantal MARCEL\* (FARE Sud)  
Suppléant : Jean GONELLA
- Georges MARTINOT (UDVN-FNE 83)  
Suppléant : Jean-Paul THYS
- Antoine RUDONI (UFC Que Choisir)  
Suppléante : Marie-Claude LIBERT
- Pierre VIREY (CLCV)  
Suppléant : Patrick HAUTIERE
- Maurice WELLHOFF (CDEJP)  
Suppléant : Philippe MEHAUT

## 7 représentants des organisations syndicales représentatives et du personnel ITER

- Bertrand BEAUMONT (représentant des salariés de l'Organisation internationale ITER)  
Suppléant : Marc LE REST
- Alain CHAMPARNAUD\* (CGT)  
Suppléant : Philippe BRUGUERA
- Christophe CHAUD (CFTC)  
Suppléant : Patrick BIANCHI
- Patrick MERCIER\* (CFE-CGC)  
Suppléant : Thierry COLOME
- Frédéric PINATEL (FO)  
Suppléant : Michel AGNES
- Pierre POCHITALOFF (SPAEN UNSA)  
Suppléant : Eric POZZO
- Marc REBOLLO (CFDT)

## 8 personnes qualifiées et représentants des professions médicales et des intérêts économiques

- Isabelle BRENOT-ROSSI (Ordre National des Médecins)  
Suppléant : Pierre-Olivier PINELLI
- François COLETTI (Personne qualifiée Risque)
- Brigitte DAILCROIX\* (Personne qualifiée Communication)  
Suppléant : Robert VILLENA
- Frédéric ESMIOL (Chambre Régionale d'Agriculture PACA)  
Suppléant : Jean-Pierre GROSSO
- Alain MAILLIAT\* (Personne qualifiée Sûreté nucléaire)
- Marc MARTEL (Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat PACA)
- Javier REIG (Personne qualifiée Fusion)
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Région PACA (en attente de nomination)

\*Membres du Conseil d'administration.

### CLIC INFO N° 60

- Directrice de publication : Patricia Saez, Présidente de la CLI
- Comité de rédaction : Commission Information du Public.
- CLI de Cadarache  
8, rue du Château de l'Horloge  
13090 Aix-en-Provence  
Tél. 04 42 12 40 64 - Fax 04 42 38 02 87  
contact@cli-cadarache.fr  
www.cli-cadarache.org
- Conception, réalisation, impression : Autrement Dit Communication  
www.autrementdit.fr
- ISSN 1955-1665
- Tirage en 20 800 exemplaires



## BULLETIN D'ABONNEMENT GRATUIT AU CLIC INFO

### À adresser à :

CLI de Cadarache  
Espace du Pays d'Aix  
8, rue du Château de l'Horloge  
13090 AIX-EN-PROVENCE

### Par mail, à adresser à :

contact@cli-cadarache.fr

M.  Mme Nom : ..... Prénom : .....

Tél. .... Souhaite recevoir le CLIC INFO en ..... exemplaire(s)

Par courrier postal à l'adresse suivante : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... Date et signature : .....